



Annulation convocation au tribunal par convention parentale ?

Par **Lucy40**, le **10/03/2019** à **18:30**

Bonjour,

J'ai 3 enfants qui sont à ma charge, le père les voyant un long week-end sur deux. Aujourd'hui, le plus grand qui a 13 ans, veut aller vivre chez son père. Son père a écrit au juge des affaires familiales pour demander d'avoir la garde de mon grand ainsi qu'une pension alimentaire. Entre temps, nous avons trouvé un accord. Nous avons rédigé une "convention parentale". Est-ce la bonne démarche ? Cela va-t-il annuler la convocation au tribunal suite à la demande du père qui a lieu dans 2 mois ?

En vous remerciant pour votre réponse,

Cordialement

Par **Visiteur**, le **10/03/2019** à **18:45**

Bonjour,

Il suffit de faire un courrier au *JAF* en indiquant que le demandeur se désiste de la procédure.

Vous mêmes y indiquerez votre accord.